



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ



## Service Vie Associative

Commission Vie Associative du 6 avril 2021

## Ordre du jour

- Présentation de chacun
- Présentation du service Vie associative
- Subventions aux associations 2021
- Présentation du projet d'état des lieux de la vie associative
- Questions diverses

# ALF et les associations

Les statuts -

**Compétence facultative :**

## **3. POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE**

### **3.1 POLITIQUE CULTURELLE COMMUNAUTAIRE**

#### **3.1.6- Soutien financier aux associations culturelles dans le cadre des orientations culturelles communautaires :**

- Aide à la diffusion artistique
- Aide aux manifestations liées aux savoirs et à la réflexion
- Aide aux saisons et festivals
- Aide aux projets culturels d'envergure communautaire
- Aide à l'investissement concernant les équipements à vocation culturelle

=> Selon le principe d'exclusivité des compétences, ce sont les communes qui doivent être sollicitées pour toute aide concernant une activité associative ne rentrant pas dans le cadre des critères ci-dessus (loisirs culturels, organisation d'animations ou de spectacles ponctuels...).

# ALF et les associations

Les statuts -

**Compétence facultative :**

## 3.2 POLITIQUE SPORTIVE COMMUNAUTAIRE

### 3.2.3 – Soutien aux associations sportives :

- Pour l'organisation d'événements sportifs d'envergure répondant aux orientations communautaires : Attractivité territoriale, Développement économique, Sport et santé, Sport et enfance-jeunesse, Sport et lien social
- Dans le cadre de projets répondant aux orientations communautaires : Attractivité territoriale, Développement économique, Sport et santé, Sport et enfance-jeunesse, Sport et lien social

=> Selon le principe d'exclusivité des compétences, ce sont les communes qui doivent être sollicitées pour toute aide concernant une activité associative ne rentrant pas dans le cadre des critères ci-dessus (loisirs sportifs, organisation d'une manifestation sportive qui n'est pas d'intérêt communautaire...).

# ALF et les associations

Les statuts -

**Compétence facultative :**

## **3.3 POLITIQUE ASSOCIATIVE COMMUNAUTAIRE**

### **3.3.1- Soutien aux associations par le biais :**

- notamment par le soutien financier et logistique pour des projets répondant aux compétences communautaires
- d'organisation d'événements inter-associatifs
- d'organisation de formations à destination des associations

⇒ **Service vie associative**

## Aide technique et logistique : Service vie associative

A **Ambert** (av du 11 novembre) et dans les Maisons de Services au Public à **Olliergues, Cunlhat, Fournols, Viverols et Arlanc** :

- Reprographie de documents
- Mise à disposition de matériel gratuite (vidéoprojecteurs, PC portables, écrans, sonos...)
- Projet de boîte à outils numériques (calendrier des manifestations partagé, réservations de matériel, annuaires et fiches techniques partagés...)

Et aussi :

- Organisation de moments de rencontres entre associations
- Organisation ou appui aux projets de formation des bénévoles, et aux actions de développement de la vie associative

## Fonctionnement du Service vie associative

### Effectif :

Un agent à mi-temps (0,5 ETP), travaillant en lien avec les agents des MSAP

### Actions :

- **Connaissance du monde associatif** du territoire et **mise à jour** de leur fiche association (dirigeants, activités,...) pour diffusion de l'information
- **Orientation** des associations en fonction de leurs besoins
- **Organisation d'actions à destination des associations** et favorisant les rencontres inter-associations (en partenariat avec les Maisons de Service au Public et les Points d'Appui à la Vie Associative) :
  - formations,
  - Réunions d'informations,
  - réunions de coordination des évènements par secteur...
- **Veille et diffusion d'informations** liées à la Vie Associative sur le plan national, régional et départemental (animation du groupe privé facebook)

## Actions effectuées depuis 2017 par le service Vie associative

- Recensement des associations du territoire communautaire (plus de 600)
- Harmonisation des tarifs de reprographie sur le territoire d'ALF
- Elaboration d'une « boîte à outil » sur le site internet [www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr) pour les associations (aide à la création d'association, demandes de subvention, liens vers des acteurs publics et associatifs contribuant aux besoins des associations....)
- Elaboration d'un annuaire des associations sur le site internet et mise à jour régulière.
- Programme de formations aux bénévoles en collaboration de l'association La Brèche (PAVA d'Ambert) et le centre culturel Le Bief.
- Réorganisation des réunions territorialisées pour la coordination des dates des animations avec la participation active des MSAP et Offices de Tourisme.

## Aides financières : cadre actuel

### **Modalités de demande de subvention :**

- Fixation d'une date limite pour les demandes
- Utilisation du Cerfa obligatoire

### **Modalités de fixation du montant de la subvention :**

- Détermination d'une enveloppe budgétaire globale pour ALF, cette enveloppe est ensuite déclinée par pôle
- Chaque service instruit les demandes d'un point de vue technique (statuts et critères internes)
- Passage en commission (selon les pôles) => la commission et/ou le VP propose des montants de subvention de manière à répartir l'enveloppe entre les différentes demandes
- Passage en Bureau / conférence budgétaire => examen des propositions / réajustement éventuel de l'enveloppe
- Vote des subventions en conseil de communauté

### **Modalités de notification :**

- Courrier de notification en mai
- Convention pour les subventions > 5 000 €.

### **Obligations de publicité :**

- Logo d'ALF obligatoire sur toutes les publications des associations aidées
- Gros évènements : communication concertée avec le service communication d'ALF obligatoire

### **Modalités de contrôle :**

- Envoi des rapports d'activité, bilan moral et financier obligatoire
- L'association doit fournir toute pièce justificative qui pourrait être demandée par la collectivité (un contrôle sur place est toujours possible)

## **Subventions proposées pour 2021 :**

Cf. projet de délibération (distribué en séance)

## Perspectives

### Diagnostic Vie Associative :

Présentation de Pauline HUT, stage d'avril à sept 2021

### Etat des lieux (avril-juillet) :

- Bilan des aides financières et logistiques existants pour les associations, au niveau communal et intercommunal
- Recensement des besoins des associations sur le territoire ALF
- Réunions territoriales pour échanger sur l'état des lieux

### Redéfinition des modalités d'aides communes / communauté de communes (août-oct) :

- Réorganisation de l'aide intercommunale (statuts / critères / projets...)
- Harmonisation des actions en faveur des associations entre les différentes communes et l'intercommunalité

## Perspectives

**Amélioration de l'annuaire des associations (site internet ALF) :** recherche par activité et par secteur

**Intranet pour réservé aux associations :** planning des manifestations, réservation de matériel, autres à définir lors du diagnostic

**Forum mécénat :** présentation des dispositifs, rencontre entre des entreprises locales intéressées et les associations

**Rencontre annuelle élus/associations**

**Autres selon le diagnostic...**